



**LA FERTÉ ALAIS  
ESSONNE**

**DATE DE CONVOCATION**

6 février 2025

**DATE D’AFFICHAGE**

6 février 2025

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 21

**OBJET**

**RAPPORT D’ORIENTATION BUDGETAIRE  
COMMUNAL 2025**

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 2

Transmise en sous-préfecture le

Publiée le

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LA FERTÉ-ALAIS**

L’an deux mille vingt-cinq, le 13 Février à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire, sous la présidence de Madamé Mariannick MORVAN, Maire.

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Guy-Charles HUMBERT, Marie-Solange GRILLOT, Alain SOUDET, Fleurine BOCQUILLON Sylvain PASTORELLO, Christine DAVOINE, José AZEVEDO, Annick BAZIN, Charlène METAUT, Mickaël SHEPS, Florian DAVID.

**Étaient absents excusés** :

Madame Maria PYRKA

Monsieur Laurent PERTHUIS

Monsieur Agostino MUZZIN

Madame Caroline ARAMINTHE

**Donne pouvoir à :**

Madame Mariannick MORVAN

Monsieur Ariel SHEPS

Monsieur Hervé FRANEL

Monsieur Florian DAVID

**Étaient absents :**

Mesdames Stéphanie MARTINS-VIANA, Laure CHENU, Ghislaine LESAGE, Patricia JEGEN, Léa PHALIPPOUX, Monsieur Julien CAYZAC

**DELIBERATION**

**RAPPORT D’ORIENTATION BUDGETAIRE COMMUNAL 2025**

Madame le Maire informe l’assemblée que le vote du budget doit être précédé d’un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport doit être transmis au représentant de l’Etat dans le département et public.

Pour les communes il doit également être transmis au Président de l’EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

**VU** le code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L 2312-1 modifié par l’article 107 de la loi NOTRe,

**VU** le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 apportant des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d’orientation budgétaire,

**VU** le Rapport d’Orientation Budgétaire joint,

**VU** L’avis de la Commission des Finances du 12 février 2025

**CONSIDERANT** la tenue du débat d’orientation budgétaire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**APPROUVE** le rapport sur les orientations budgétaires pour l’année 2025 du budget principal sur la commune de la FERTE-ALAIS,

Accusé de réception en préfecture  
091-219102324-20250213-005\_2025-DE  
Reçu le 18/02/2025

**DIT** que le présent projet sera mis sur le site internet de la Commune

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé  
au registre pour copie conforme.



Le Maire,  
Mariannick MORVAN

La Ferté-Alais



PROJET :  
**Rapport d'Orientation Budgétaire**  
**2025**

## **Introduction**

### **Élément de contexte économique**

*Le contexte macroéconomique*

*Le contexte européen*

*Le contexte national*

*Le contexte économique des finances locales*

## **1. Les recettes de la commune**

1.1 La fiscalité directe

1.2 L'évolution des taux d'impôts locaux

1.3 L'ensemble des recettes fiscales de la commune

1.4 Dotation globale de fonctionnement, participations et FPIC

1.5 Synthèse des recettes réelles de fonctionnement depuis 2021 et projection jusqu'en 2025 (hors produits de cessions de patrimoine)

## **2. Les dépenses réelles de fonctionnement**

2.1 Les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante

2.2 Les charges de personnel

2.3 La part des dépenses de fonctionnement rigides de la commune

2.4 Synthèse des dépenses réelles de fonctionnement

## **3. Les investissements de la commune**

3.1 L'endettement de la commune

3.2 Les principaux ratios et indicateur financiers

3.2.1 L'autofinancement de la commune

3.2.2 La solvabilité de la commune

3.2.3 La marge d'autofinancement courant

3.3 Les dépenses d'équipement

3.4 Les besoins de financement des investissements

## Introduction

Conformément aux dispositions des articles L.2312-1, L.5211-36 et L.5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat sur les orientations budgétaires de l'exercice à venir, y compris les engagements pluriannuels envisagés, doit se dérouler dans un délai compris en 2 et 10 semaines précédant l'examen du budget primitif. Celui-ci vise à préfigurer les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et informer le Conseil communautaire sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Le débat qui doit avoir lieu sur la base du rapport de présentation joint participe directement à l'élaboration du budget primitif pour 2024 qui traduira les orientations politiques de la Commune dans ses différents domaines d'intervention.

Il constitue donc un élément du cycle annuel d'élaboration budgétaire au même titre que le budget primitif (BP) et le compte administratif (CA) de fin d'exercice qu'il précède. Pour autant, considéré isolément, ce document ne saurait se suffire à lui-même dans la mesure où il doit nécessairement s'inscrire dans une démarche pluriannuelle mettant en perspective les orientations à moyen et long terme de la commune. Ce management des finances locales demeure d'autant plus une nécessité que le contexte public est de plus en plus incertain, requérant à la fois des projections les plus exhaustives possibles en même temps qu'une souplesse de gestion et une réactivité indispensables.

Aussi, la structuration d'une programmation pluriannuelle financière et des investissements (PPI) devient un enjeu d'importance duquel découle la capacité de l'établissement à pouvoir se développer et se projeter. Cet impératif de dépassement du seul cadre d'exécution budgétaire annuel se trouve en outre complété par le développement d'un pilotage du budget par politiques publiques et par leur évaluation.

Le ROB doit comporter les informations suivantes (article D.2312-3 du CGCT) :

- Les orientations budgétaires envisagées par la collectivité portant sur les évolutions prévisionnelles de dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi qu'en les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre,
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme,
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel, se rapporte le projet de budget.

Ces informations doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Par ailleurs, les lois de programmation des finances publiques successives prévoient qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité locale présente ses objectifs concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Le rapport présenté comme support à ce débat, retrace donc les éléments essentiels de la politique budgétaire suivie par les élus et les hypothèses retenues pour construire et équilibrer les budgets primitifs 2025 des budgets principal et annexes.

La présente note a pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du Conseil municipal d'avril prochain pour le vote du budget primitif 2025.

Reçu le 18/02/2025

Enfin, le budget Primitif 2025 qui sera établi à l'issue du DOB, devra répondre au mieux aux préoccupations de la population du territoire, tout en intégrant le contexte économique national et les orientations définies par le Gouvernement dans la tant attendue loi de Finances pour 2025 ainsi que les éléments issus de la future loi de financement de la Sécurité sociale et qui affecteront les dépenses de fonctionnement des collectivités..

## **Le contexte macroéconomique**

Malgré une amélioration à court terme, les perspectives mondiales restent modestes par rapport aux normes historiques. En 2024-2025, la croissance devrait être inférieure à la moyenne des années 2010 dans près de 60 % des économies, représentant plus de 80 % de la population mondiale. Les risques baissiers sont prédominants, notamment la montée des tensions géopolitiques, la fragmentation accrue des échanges commerciaux et des taux d'intérêt plus élevés pendant une période prolongée, auxquels s'ajoute la menace de catastrophes climatiques.

Dans les économies émergentes et en développement, l'investissement public peut accroître la productivité et servir de catalyseur à l'investissement privé, favorisant ainsi la croissance à long terme. Des réformes budgétaires globales sont essentielles afin de relever les défis budgétaires dans les petits États, y compris ceux résultant d'une exposition accrue aux chocs extérieurs.

La croissance mondiale devrait se maintenir à 2,6 % cette année. Compte tenu de la persistance des pressions inflationnistes, les banques centrales restent probablement prudentes quant à l'assouplissement de leur politique monétaire. Par conséquent, les taux directeurs devraient être nettement plus élevés qu'avant la pandémie. La croissance mondiale devrait rester terne sur la période de prévision, à près d'un demi-point de pourcentage en dessous de sa moyenne de 2010-2019. La dette élevée et les coûts de service de la dette accrus soulignent la nécessité pour les décideurs politiques des économies émergentes et en développement de concilier des besoins d'investissement considérables avec la viabilité budgétaire. Pour soutenir la croissance à long terme, il est essentiel de prendre des mesures visant à stimuler la croissance de la productivité, améliorer l'efficacité des investissements publics, développer le capital humain et combler les écarts entre hommes et femmes sur le marché du travail.

Bien que les perspectives économiques varient entre les régions des économies émergentes et en développement, la croissance devrait s'affaiblir dans la plupart d'entre elles en 2024. Les ralentissements cette année en Asie de l'Est-Pacifique, en Europe-Asie centrale, en Amérique latine-Caraïbes, et en Asie du Sud reflètent en partie une activité en décélération dans leurs plus grandes économies. Dans les autres régions, la croissance devrait en revanche repartir cette année, bien que moins vigoureusement que prévu. Elle devrait se raffermir l'année prochaine dans la plupart des régions, à mesure que les politiques monétaires deviennent moins restrictives et que le commerce mondial se renforce. Pour la totalité d'entre elles, les perspectives de croissance sont soumises à des risques baissiers, liés notamment à une montée des tensions géopolitiques, une fragmentation accrue des échanges commerciaux et des conditions financières mondiales plus restrictives qu'anticipé. La survenue de catastrophes naturelles liées au changement climatique et une croissance plus faible que prévu en Chine représentent aussi des risques baissiers.

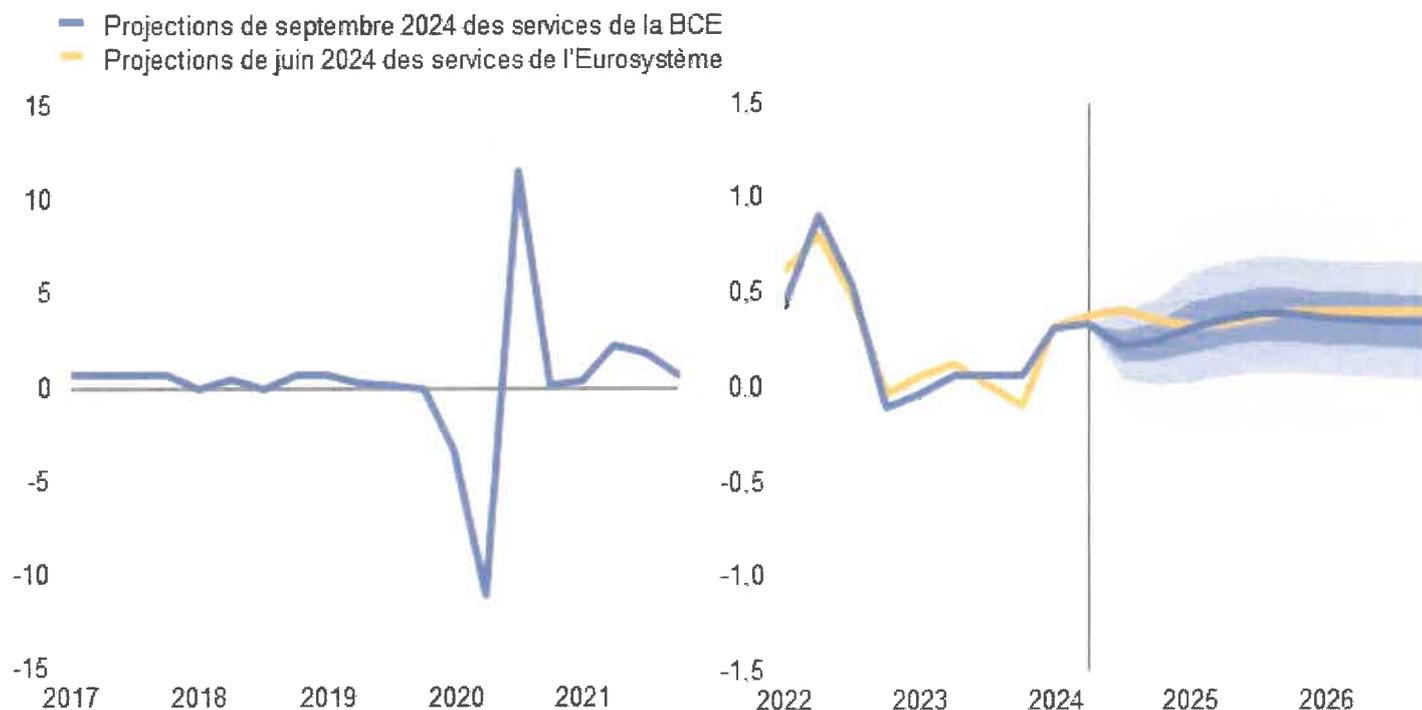
## Le contexte européen

Les données disponibles indiquent un affaiblissement des perspectives de croissance dans la zone euro, mais le scénario central reste celui d'une reprise tirée par la consommation. La croissance s'est redressée au premier semestre 2024 sous l'effet d'une impulsion donnée par les exportations nettes. Les derniers indicateurs suggèrent que la croissance se poursuivra à court terme, mais à un rythme plus faible que prévu dans les projections de juin 2024 établies par les services de l'Eurosystème. Le revenu réel disponible devrait continuer d'augmenter, soutenu par la forte hausse des salaires. Cette évolution, conjuguée au renforcement progressif de la confiance, favoriserait une reprise tirée par la consommation. Cela étant, la contribution de la consommation est légèrement plus faible que prévu dans les projections de juin, les données disponibles et les enquêtes récentes faisant état d'une confiance toujours atone des consommateurs et d'un niveau élevé des intentions d'épargne des ménages. Les données récentes relatives à l'investissement des entreprises vont également dans le sens d'un ralentissement de la dynamique de croissance. La demande intérieure sera néanmoins soutenue par la dissipation des effets du resserrement récent de la politique monétaire et par la poursuite projetée de l'assouplissement des conditions de financement, conformément aux anticipations des marchés relatives à l'évolution future des taux d'intérêt. En outre, l'augmentation attendue de la demande extérieure soutiendrait les perspectives relatives aux exportations de la zone euro. La résistance du marché du travail persisterait, le taux de chômage devant rester à des niveaux extrêmement bas. Du fait de la dissipation de certains facteurs conjoncturels ayant pesé sur la croissance de la productivité au cours de la période récente, la productivité devrait se redresser sur l'horizon de projection. Dans l'ensemble, la croissance annuelle moyenne du PIB en volume devrait s'établir à 0,8 % en 2024, avant d'atteindre 1,3 % en 2025 et 1,5 % en 2026. Par rapport aux projections de juin, les perspectives de croissance du PIB ont été légèrement révisées à la baisse pour chaque année de l'horizon de projection.

Après un ralentissement ces derniers mois, l'inflation globale devrait légèrement s'accélérer au dernier trimestre de l'année, avant de repartir en baisse pour revenir à l'objectif d'inflation d'ici fin 2025. L'accélération attendue à court terme reflète largement des effets de base liés à l'énergie. À moyen terme, la hausse des prix de l'énergie devrait s'établir à des taux faiblement positifs, compte tenu des anticipations des marchés concernant les prix des matières premières énergétiques et les prix de gros, ainsi que des mesures budgétaires prévues pour faire face au changement climatique. Au cours des derniers trimestres, le renchérissement des produits alimentaires s'est nettement contracté, les tensions en amont s'étant relâchées grâce à la baisse des prix de l'énergie et des matières premières alimentaires. La hausse des prix de l'alimentation devrait demeurer globalement stable avant de se modérer davantage à partir de fin 2025. La progression de l'IPCH hors énergie et produits alimentaires (IPCHX) devrait rester supérieure à l'inflation globale sur la majeure partie de l'horizon de projection, tout en demeurant sur une trajectoire baissière. La hausse des prix des services est restée résolument élevée ces derniers mois. Toutefois, un fléchissement progressif est encore attendu plus tard sur l'horizon de projection, grâce à une atténuation de la croissance des salaires et des autres tensions sur les coûts, tandis que l'effet décalé du resserrement récent de la politique monétaire continue de se transmettre aux prix à la consommation. La croissance des salaires nominaux a commencé à se ralentir au cours des derniers trimestres, après avoir atteint des niveaux élevés et dans des proportions plus importantes que projeté précédemment. Une nouvelle atténuation progressive de la hausse des salaires est attendue ces prochaines années à mesure que continueront de s'estomper les effets haussiers liés aux mesures de compensation prises face à l'inflation dans un contexte de marché du travail tendu. Une reprise de la croissance de la productivité devrait favoriser la modération des tensions pesant sur les coûts de main-d'œuvre. En outre, l'augmentation des bénéfices a nettement fléchi et amortira en partie la répercussion des coûts de la main-d'œuvre sur les prix, à court terme en particulier. Dans l'ensemble, la hausse annuelle moyenne de l'IPCH global ralentirait, revenant de 5,4 % en 2023 à 2,5 % en 2024, 2,2 % en 2025 et 1,9 % en 2026. Par rapport aux projections de juin 2024 établies par les services de l'Eurosystème, les perspectives d'évolution de l'IPCH restent inchangées. L'inflation mesurée par l'IPCHX a légèrement surpris à la hausse ces derniers mois, entraînant de légères révisions dans le même sens pour 2024 et 2025.

## Croissance du PIB en volume de la zone euro

(variations trimestrielles en pourcentage ; données trimestrielles corrigées des variations saisonnières et du nombre de jours ouvrés)



Notes : Les données rétrospectives peuvent différer des dernières publications d'Eurostat. La ligne verticale indique le début de l'horizon de projection. Les fourchettes de projection donnent une indication du degré d'incertitude et sont construites de manière symétrique. Elles sont calculées à partir d'erreurs de projection antérieures, après correction des valeurs extrêmes. Ces intervalles, du plus foncé au plus clair, reflètent différents degrés de probabilité (30 %, 60 % et 90 %) que la croissance effective du PIB en volume se situe à l'intérieur des fourchettes correspondantes. Pour plus d'informations, cf. l'encadré intitulé « Illustration de l'incertitude entourant les projections » figurant dans les projections macroéconomiques de mars 2023 pour la zone euro établies par les services de la BCE.

### Le contexte national

Selon la banque de France les nouvelles projections macroéconomiques ont été finalisées le 22 mai 2024. Leur scénario central demeure celui d'une sortie progressive de l'inflation sans récession, permettant une reprise de la croissance plus nette en 2025 puis 2026.

Les aléas autour de ce scénario central demeurent élevés, et sont dans l'ensemble équilibrés sur la croissance et l'inflation, la convention étant comme habituellement celle d'une politique économique inchangée.

Après avoir atteint encore 5,7 % en moyenne annuelle en 2023, l'inflation totale reculerait sensiblement pour retomber en moyenne annuelle à 2,5 % en 2024, puis à 1,7 % en 2025 et 2026, en raison du reflux des prix de l'alimentation, de l'énergie et des biens manufacturés. L'inflation dans les services baisserait plus lentement.

L'activité progresserait modérément en 2024 à 0,8 % ; la consommation des ménages bénéficierait cependant du rebond du pouvoir d'achat lié à la baisse de l'inflation. En 2025 et 2026, la croissance se renforcerait de ce fait, pour atteindre 1,2 % et 1,6 %, soutenue en outre par la reprise de l'investissement privé à mesure que les taux d'intérêt se détendraient.

Cette prévision est associée à l'hypothèse d'une réduction sensible du déficit budgétaire, ramené vers 4 % du PIB en 2026. En tout état de cause, la période à venir de reprise progressive et d'assouplissement monétaire n'est pas défavorable au redressement budgétaire nécessaire pour maîtriser la dette publique.

Nous continuons d'anticiper que l'emploi s'ajusterait avec retard au ralentissement de l'activité, compte tenu d'un rattrapage seulement partiel des pertes de productivité observées depuis la période pré-Covid. Ainsi, le taux de chômage, moindre qu'initialement prévu en 2024, augmenterait transitoirement en 2025, avant de repartir à la baisse dans le sillage de la reprise de l'activité ; il s'établirait à 7,6 % en fin d'année 2026.

## POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE

	2022	2023	2024	2025	2026
PIB réel	2,6	1,1	0,8	1,2	1,6
IPCH	5,9	5,7	2,5	1,7	1,7
IPCH hors énergie et alimentation	3,4	4,0	2,5	2,2	1,9
Taux de chômage en fin d'année <sup>a)</sup>	7,1	7,5	7,6	7,9	7,6

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire.

a) BIT, France entière, % population active, valeur au quatrième trimestre de chaque année

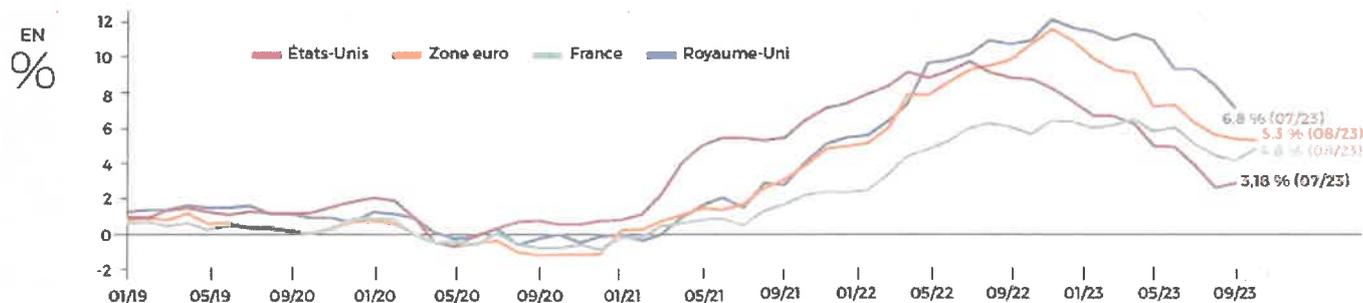
Sources : Insee pour 2022 et 2023 (comptes nationaux trimestriels du 31 mai 2024, non publiés lors de la cut-off date de l'exercice de prévision Eurosysteme), projections Banque de France sur fond bleu (réalisées à partir des comptes nationaux trimestriels du 30 avril 2024).

Évolution en %	2022	2023p	2024p
Croissance du PIB réel	2,5	0,9	0,9
Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)	5,9	5,8	2,6
Taux de chômage (BIT, France entière, moyenne annuelle)	7,3	7,2	7,5

Source : Projections de la Banque de France, 18 septembre 2023

## Prix à la consommation (taux de variation sur un an)

© La Banque Postale



Source : IHS, LBP.

### Le contexte économique des finances locales

Selon le Sénat, après un déficit public atteignant 5,5 % du PIB en 2023, celui-ci devrait s'élever, selon le Gouvernement, à 6,1 % du PIB en 2024. C'est dire si le redressement s'impose.

Pour 2025, la cible de déficit du Gouvernement est de 5 % du PIB. Dans l'article liminaire du projet de loi de finances pour 2025, l'équilibre atteint est un déficit de 5,2 % du PIB, les 0,2 % de PIB restant devant advenir par voie d'amendement au cours de l'examen du projet de loi. Ces économies supplémentaires proviennent de l'allongement du délai de carence pour les fonctionnaires, ainsi que de diverses économies supplémentaires sur certaines missions du budget de l'État.

#### L'effort demandé par le Gouvernement par rapport à l'année 2024 se décompose ainsi.

Indépendamment de l'évolution de la charge de la dette, qui passerait entre 2024 et 2025 de 2,1 % à 2,3 % du PIB<sup>72(\*)</sup>, soit une hausse de 0,2 point, **l'effort structurel primaire s'élèverait à 1,6 point de PIB<sup>73(\*)</sup>**, soit un effort hors charge de la dette d'environ **48 milliards d'euros**.

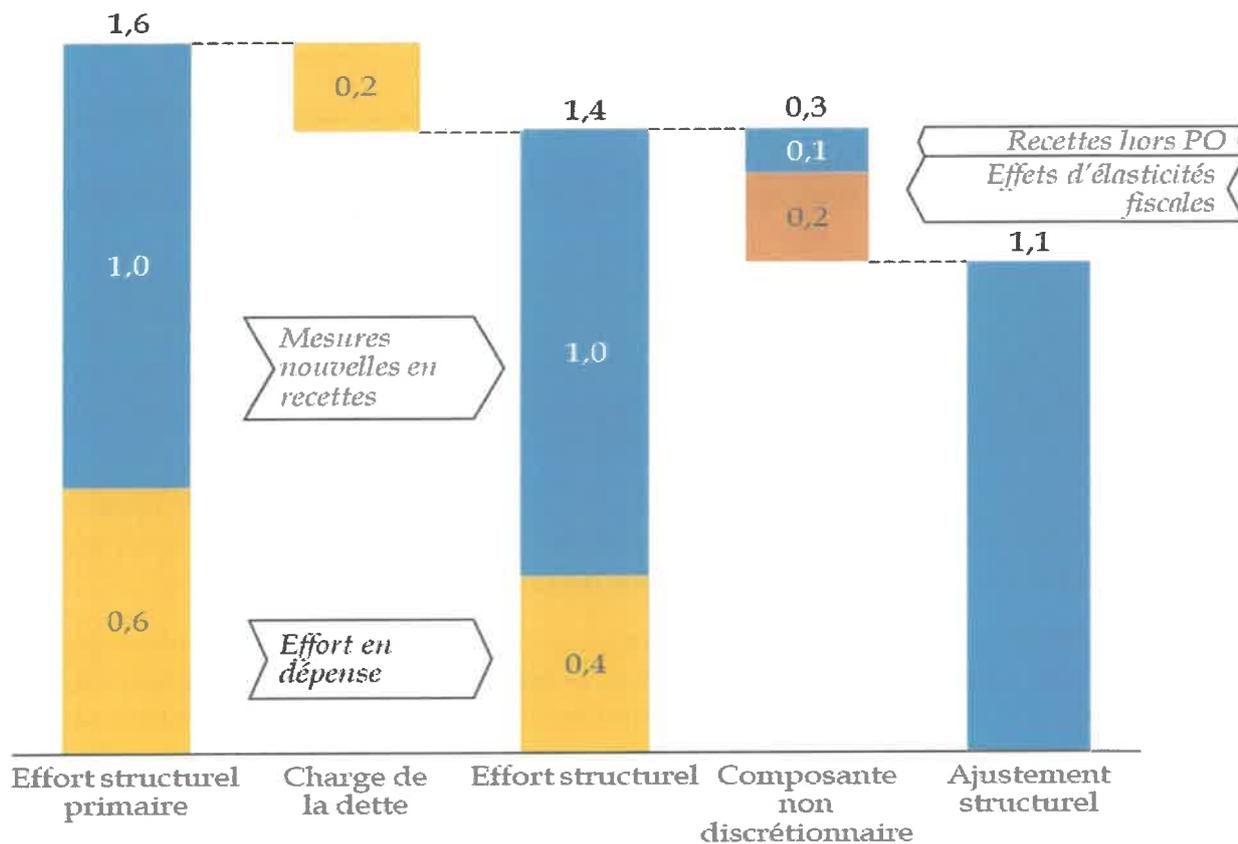
Lorsque l'on prend en compte l'augmentation de la charge de la dette, **l'effort structurel ne représente plus qu'1,4 point de PIB**, soit environ **42 milliards d'euros**.

Selon le Gouvernement<sup>74(\*)</sup>, **la contribution des mesures nouvelles en recettes à cet effort structurel est de 1 point de PIB**, soit 30 milliards d'euros, tandis que **l'effort en dépense représente 0,4 point de PIB**, soit 12 milliards d'euros. L'effort primaire en dépense, c'est-à-dire en ôtant l'impact de l'évolution de la charge de la dette, s'élèverait donc à 0,6 point de PIB, c'est-à-dire environ 18 milliards d'euros.

**L'ajustement structurel**, qui représente la combinaison de l'effort structurel et de la composante dite « non discrétionnaire » de l'évolution du solde structurel, **s'élève à 1,1 point de PIB, soit environ 33 milliards d'euros**. La composante non discrétionnaire comprend l'évolution des recettes hors prélèvements obligatoires, qui contribuerait à hauteur de - 0,1 point de PIB à l'ajustement, et l'effet des élasticités fiscales, qui contribuerait à - 0,2 point de PIB. En effet, les prélèvements obligatoires, comme en 2023 et 2024, devraient être amenés à augmenter moins rapidement que le PIB, ce qui induirait une contribution des recettes moins forte que l'évolution du PIB, et donc contribuerait négativement à l'ajustement.

### Décomposition de l'effort budgétaire demandé en 2025

(en points de PIB potentiel)



Source : commission des finances du Sénat, d'après les documents budgétaires

Dans le contexte d'incertitudes budgétaires fortes de la part de l'Etat (loi de finances et loi de financement de la Sécurité sociale ne sont pas encore adoptées à l'heure où nous rédigeons ce rapport), le volet des recettes mais aussi celui des dépenses de fonctionnement restent difficiles à appréhender. Aussi les grandes masses qui vous sont présentées dans ce ROB feront-elles l'objet d'une évaluation plus précise d'ici le vote du budget primitif 2025 début avril.

L'année 2025 se caractérisera par deux phénomènes :

- Un équilibre fragile et toujours précaire de la section de fonctionnement malgré une maîtrise plus forte des dépenses et un contexte inflationniste moins pesant ;
- Un excédent confortable en matière d'investissement permettant des dépenses d'équipement sans recourir à l'emprunt.

L'équilibre de la section de fonctionnement reste un enjeu essentiel depuis plusieurs années pour notre commune. Comme le montre le tableau ci-après, l'autofinancement brut (épargne brute) devrait s'établir en 2025 modestement à 6,5% après avoir connu un léger redressement en 2024 compte tenu d'une gestion plus rigoureuse permettant d'atteindre 8,2% (environ 376 K€ d'autofinancement brut, principalement constitué par le seul jeu des amortissements qui permettent de générer 333 K€ de ce dernier).

Sur les bases actuellement travaillées pour le budget 2025, globalement, l'évolution des recettes réelles de fonctionnement devrait même s'établir en légère diminution par rapport à 2024 (-0,6%) alors que les dépenses réelles de fonctionnement enregistreraient une progression de 3,1%.

Cette situation ne pouvant perdurer, un travail budgétaire prospectif s'impose pour notre commune pour la section de fonctionnement pour s'assurer des équilibres futurs et de la capacité d'autofinancement nécessaire à dégager chaque année et répondre aux besoins conséquents d'entretien lourd et de rénovation du patrimoine bâti municipal.

Ce travail devra mettre en avant les mesures d'adaptation à envisager tant en matière de dépenses qu'en matière de recettes de fonctionnement. Autrement dit, il est devenu impérieux d'identifier les économies possibles ainsi que de travailler sur une dynamique des recettes plus soutenue.

L'objectif de cette démarche est de revenir à des ratios plus normaux et notamment de disposer d'un taux d'épargne brute de l'ordre de 12% afin de garantir une capacité d'investissement suffisante et de rétablir les ratios en matière de désendettement (capacité de désendettement à ramener en-deçà des 10 ans).

Quant à lui, le volet investissements en 2025 sera limité principalement à la finalisation des projets structurants réalisés au cours de ces dernières années et à la modernisation du patrimoine bâti municipal qui doit faire l'objet de travaux lourds en matière de toiture et d'isolation.

Cela permettra de réduire la mobilisation de l'autofinancement, garantissant un équilibre à la section de fonctionnement, et de consommation l'excédent de la section d'investissement, sans avoir recours à l'emprunt mais au contraire en se désendettant fortement sur cet exercice.

Par ailleurs, et malgré les déconvenues en matière de subventions européennes (FEDER pour l'opération d'aménagement de centre-ville qui n'était pas éligible à ce fonds pour une partie des travaux), le niveau de subventions d'investissement (de l'ordre de 0,7 M€) constituera une ressource financière non négligeable en 2025.

## Les recettes de fonctionnement la commune

Le budget primitif 2025 sera établi sur un maintien des taux des taxes locales et sur des évolutions contrastées des dotations et participations de l'Etat en fonctionnement. Les hypothèses actuellement retenues pourraient se traduire par un léger tassement des recettes réelles de fonctionnement – de l'ordre -1,2% - par rapport aux recettes de fonctionnement effectivement enregistrées en 2024.

La structure des recettes de fonctionnement de notre commune se caractérise par un poids très important et croissant des recettes fiscales (78,1% des recettes réelles de fonctionnement (hors cessions de patrimoine) fin 2024 contre 76% en 2023 et cela passerait 78,8% en 2025).

### La fiscalité directe

En 2024, le produit fiscal de la commune (les 3 taxes : TFPB, TFNB et THRS) s'est élevé à 2 827 237 € contre 2 581 928 € en 2023, soit une progression de plus de 245 K€ (+9,5%). Cette forte augmentation résulte de l'augmentation des taux décidée en 2024 (+8%) ainsi que l'indexation des bases (3,9%).

Pour 2025, sans augmentation des taux, le produit fiscal est estimé à 2 860 000 €, soit une évolution de l'ordre de 1,2% par rapport à l'exercice 2024 ne correspondant pas totalement à l'indexation des valeurs locatives (+1,7%) attendue dans le cadre de la future loi de finances. En effet, il existe des incertitudes concernant l'évolution des bases fiscales physiques nous conduisant à une prudence forte à ce jour.

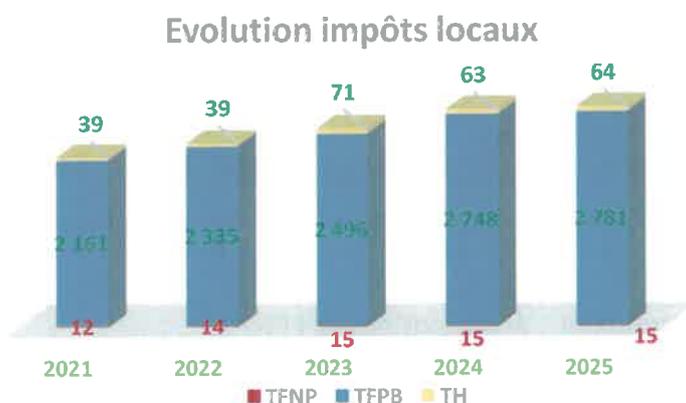
Les recettes quant à elles progressent certes mais moins fortement (+7% entre 2021 et 2023) alors que les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de +18,7%). Cela se traduit par un déséquilibre du fonctionnement.

L'autofinancement brut (l'épargne brute) fin 2023 a été divisée par plus de 2,5 par rapport à 2021. Et il ne permet plus de faire face au remboursement des emprunts.

Ainsi, l'épargne nette est devenue largement négative depuis 2022. Cela réduit d'autant les capacités d'investissement de la commune qui doit mobiliser d'autres ressources d'investissement pour rembourser ses emprunts. Autant d'argent qui ne peut pas être utilisé pour des dépenses d'équipement.

Cette situation n'est pas saine et ne doit pas devenir structurelle.

Le graphique ci-dessous représente l'évolution des ressources fiscales de la commune qui tient compte de la revalorisation des bases (indexation des valeurs locatives : +3,9%) et une augmentation des taux de +8%.



## L'évolution des taux d'impôts locaux

Le budget primitif 2025 sera établi à fiscalité constante.

### Courbe d'évolution des taux

#### Evolution des taux d'impôts



### L'ensemble des recettes fiscales de la commune

Afin d'analyser les marges de manœuvre de la commune sur le plan fiscal, il est intéressant d'évaluer la part des recettes fiscales modulables (pouvoir de taux) de la commune dans le total de ses recettes fiscales. C'est ce que permet de mesurer le potentiel fiscal.

L'objectif est ici de déterminer les marges de manœuvre disponibles en matière fiscale dans un contexte où les communes, au fil des dernières années, ont perdu en autonomie financière successivement aux différentes réformes fiscales.

En 2025, les ressources fiscales, pouvant faire l'objet d'une décision en matière de taux votés par la commune, représentent près de 83% des ressources fiscales, préservant ainsi une part satisfaisante d'autonomie fiscale.

En K€	2021	2022	2023	2024	2025	%
<b>Taxes foncière et d'habitation</b>	2 212	2 389	2 582	2 827	2 860	82,8%
<b>Reversement par la CC (AC + DSC)</b>	308	293	298	298	299	8,7%
<b>Autres ressources fiscales</b>	245	333	377	297	296	8,6%
<b>Total impôts et taxes</b>	<b>2 766</b>	<b>3 014</b>	<b>3 257</b>	<b>3 422</b>	<b>3 455</b>	<b>100,0%</b>

### Dotation globale de fonctionnement, participations et FPIC

#### ➤ DGF et participations diverses en fonctionnement

Sous réserve de l'adoption de la loi de finances 2025, la dotation globale de fonctionnement devrait très légèrement augmenter grâce à la progression de la part Dotation de solidarité rurale (+ 150 M€ au niveau national alors que l'écrêtement devrait réduire un peu la part forfaitaire).

La DGF de la commune est composée des deux seuls éléments suivants dont les montants ne seront connus définitivement que début avril 2025.

Pour rappel, la dotation de solidarité rurale (DSR) - qui a pour objectif d'aider les communes rurales ayant des ressources fiscales insuffisamment élevées tout en tenant compte des problématiques du milieu rural (voirie, superficie...) – se compose de trois fractions, la fraction « bourg-centre », la fraction « péréquation » et la fraction « cible ». La Ferté Alais est éligible aux deux premières fractions.

La DSR est attendue en hausse (estimation provisoire : +12 K€) par rapport à 2024 pour s'établir à s'établir à 234 K€.

#### Évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Dotation forfaitaire</b>	291 814	272 747	272 747	269 632	265 000
<b>Dotation solidarité rurale</b>	188 886	187 382	212 604	222 859	234 000
<b>DGF</b>	480 700	460 129	485 351	492 491	499 000

Entre 2021 et 2025, la DGF ne progresserait que 18 K€ (+3,8%) ce qui est très faible par rapport à l'inflation constatée au cours de la période avoisine les 20%.

Stabilité de la DGF mais baisse globale des dotations et participations de fonctionnement en 2025 compte tenu de la disparition du filet de sécurité (énergie + alimentation) qui s'est élevé à 47 K€ en 2024.

L'ensemble des dotations et participations est actuellement estimé à 746 K€ contre 786 K€ en 2025

#### ➤ Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Depuis 2012, il existe un dispositif de péréquation entre les « territoires » (EPCI et communes membres) qui a pour objectif de réduire les écarts de richesse fiscale entre les blocs communaux. Il permet une péréquation horizontale à l'échelon communal et intercommunal en utilisant comme échelon de référence l'ensemble intercommunal. Un ensemble intercommunal peut être à la fois contributeur et bénéficiaire du FPIC.

Depuis 2016, ce fonds est doté à hauteur de 1 milliard €.

Le FPIC fait l'objet d'une répartition qui peut être modulée par les choix de la Communauté de communes du Val d'Essonne.

La Ferté Alais est une commune qui contribue au FPIC. Il s'agit d'une dépense de fonctionnement libellée « atténuation de produits » :

En €	2021	2022	2023	2024	2025 estimé
Contribution FPIC	63 624	63 624	60 984	56 961	60 000
Attribution FPIC	0	0	0	0	0
<b>Solde FPIC</b>	<b>-63 624</b>	<b>-63 624</b>	<b>-60 984</b>	<b>-56 961</b>	<b>-60 000</b>

#### Synthèse des recettes réelles de fonctionnement depuis 2021 et projection jusqu'en 2025 (hors produits de cessions de patrimoine)

Globalement, les recettes réelles de fonctionnement 2025 pourraient diminuer de -1,2% en tablant sur une recettes des droits de mutations (DMTO) estimée au même niveau qu'en 2024 (145 K€) qui avaient diminué de 55 K€ par rapport à 2023 (-28%).

La baisse des autres recettes (80 K€) est compensée par la progression des impôts locaux (taux : +8%) et par la progression attendue de la Dotation de Solidarité rurale.

A ce jour, les hypothèses de budget ne prévoient pas d'évolution en matière de barème des services à la population.

Recettes	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	var. 25/24	%
013 Atténuation de charges	183 395	109 562	93 685	111 252	80 000	-31 253	-28%
70 Produits des services	287 872	289 902	324 133	334 334	327 000	-7 335	-2%
73 Impôts et taxes (hors 731)	2 765 711	3 014 081	570 799	510 934	512 000	1 066	0%
731 Fiscalité locale			2 686 309	2 910 795	2 943 000	32 204	1%
74 Dotations	830 688	782 137	816 740	786 394	746 000	-40 394	-5%
75 Autres produits gestion courante	93 768	90 147	115 598	79 563	71 000	-8 564	-11%
76 Produits financiers	2,	0	0,	5	0	-5	N/C
77 Produits spécifiques	146	486	0	5 304	1 000	-4 305	-81%
78 Reprises sur provisions et dépréciations			10 718	0	0,00	0	N/C
<b>Total recettes réelles fonctionnement</b>	<b>4 161 585</b>	<b>4 286 318</b>	<b>4 617 984</b>	<b>4 738 585</b>	<b>4 680 000</b>	<b>-58 586</b>	<b>-1,2%</b>

Cette diminution des recettes réelles de fonctionnement (-58 K€, -1,2%) est à comparer à la légère progression, estimée à ce jour, des charges réelles de fonctionnement (+1%) grâce à une baisse des charges financières et d'une maîtrise des achats, charges courantes et charges de personnel.

## Les dépenses réelles de fonctionnement

### Les charges à caractère général (011) et les autres charges de gestion courante (065)

A ce stade et dans l'attente du budget primitif, les éléments communiqués pour 2025 restent provisoires. Ils vont faire l'objet d'une estimation plus précise d'ici au vote du budget.

Comme le montre le tableau ci-dessous, ces deux chapitres ont enregistré des progressions très prononcées depuis 2021 avec les effets liés à l'inflation de l'énergie ou de choix de gestion service ou encore la restauration collective.

Entre 2021 et 2024, les charges de gestion ont-elles accusées une hausse de plus 28%.

*L'année 2024 devrait s'achever sur une baisse de 7% (-129 K€) par rapport à 2023, notamment grâce à une forte diminution des dépenses énergétiques (- 27 K€, soit - 17%), les locations de matériels roulants (-88 K€, soit - 115%) grâce à l'acquisition d'une nouvelle balayeuse ou encore la baisse des contrats de prestations de services (- 32 K€, soit -22%).*

En €	2021	2022	2023	2024 estimé	2025 Prov.	25/24 %
Charges à caractère général	1 100 313	1 185 689	1 608 528	1 447 609	1 435 000	-0,8%
Autres charges de gestion courante	237 732	241 434	234 958	266 427	300 000	+12,6%
<b>Total dépenses de gestion</b>	<b>1 338 045</b>	<b>1 427 123</b>	<b>1 843 486</b>	<b>1 714 036</b>	<b>1 735 000</b>	<b>+1,2 %</b>
<b>Variation annuelle</b>		<b>+6,7%</b>	<b>+29,1%</b>	<b>-7,0%</b>	<b>+1,2%</b>	

Les charges de gestion, en fonction du budget 2025, évolueraient de 1,2% entre 2024 et 2025, sur la base de l'inflation prévue par la Banque de France en 2025 (+1,6%, prévision en décembre 2024).

Une gestion plus rigoureuse en 2024 a permis la maîtrise de ces dépenses.

Les orientations budgétaires pour 2025 prévoient un rétablissement de ces dépenses au niveau de moyenne constatée entre 2021 et 2023 pour l'entretien du patrimoine, soit 50 K€.

Mais, et cela fera l'objet d'un développement particulier, notre commune va s'engager en 2025 dans un effort de rénovation de son patrimoine qui se traduira par des dépenses d'investissement.

Dans la même veine, il paraît nécessaire en 2025 de travailler sur un programme pluriannuel de dépenses de gros entretien ou de rénovation et la valorisation de notre patrimoine.

A terme, cela pourrait se traduire par la mise en place d'une provision pour gros entretien et grosses réparations et par la création d'une autorisation de programme (AP/CP) en investissement.

La progression des « autres charges de gestion courante » ces dernières années et celle attendue en 2025 (+12,6%) s'explique principalement par le poids des contingents (incendie : + 14 K€ par rapport à 2024, participations aux autres groupements : +4 K€). Cette augmentation est le fruit d'une adhésion volontaire à la contribution de fonctionnement du SDIS.

Concernant les subventions versées vers les autres budgets, il sera proposé de calibrer à hauteur des justes besoins de la Caisse des Ecoles et du CCAS.

## Les charges de personnel (012)

Le tableau ci-dessous représente les évolutions des dépenses de personnel en 2021 et 2024 et celle projetée actuellement pour 2025

Le budget 2025 sera préparé sans variation (en nombre) des effectifs de la commune. Le maintien de l'effectif se traduirait malgré tout par des mouvements de départs et/ou retraite qui devraient faire l'objet d'un remplacement.

Les personnels en arrêts de longues durées affectent ce poste et son évolution possible au cours de cette année soit sur les dépenses soit sur les remboursements obtenus auprès de l'assurance personnel (« atténuation de charges »).

Actuellement, il n'est pas prévu au niveau du Gouvernement de prévoir une revalorisation du point d'indice et seul l'impact du Glissement Vieillesse Technique (GVT) a été intégré à cette estimation.

L'augmentation forte de la part patronale de la CNRACL (Caisse de Retraite) prévue dans le cadre de la loi de Financement de la Sécurité sociale est intégrée à la prévision ne sachant pas cependant à quelle date cette évolution interviendrait (avec ou pas un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2025).

Il a donc été retenu, par prudence, le passage à 34,65% de la cotisation CNRACL (contre 31,65% en 2024) avec un effet sur la totalité de 2025. Cela devrait peser à hauteur de 33 K€ de cotisations supplémentaires ce qui représente environ la moitié de la hausse des charges de personnel.

Cette hausse des cotisations devrait se poursuivre jusqu'en 2027...

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Estimation 2024	Budget 2025
<b>012 Charges de personnel</b>	2 304 447	2 337 350	2 335 215	2 424 753	2 495 000
<b>Variation annuelle</b>		+1,43%	-0,09%	+ 3,85%	+2,89%
<b>013 Atténuation charges</b>	- 183 396	- 109 563	-95 685	- 111 253	-80 000
<b>Charges personnel nettes</b>	2 121 051	2 227 787	2 239 530	2 313 500	2 415 000

## La part des dépenses de fonctionnement rigides de la commune

Les dépenses de fonctionnement rigides sont composées des atténuations de produits, des dépenses de personnel et des charges financières. Elles sont considérées comme rigides car la commune ne peut aisément les optimiser en cas de besoin. Elles dépendent en effet pour la plupart d'engagements contractuels passés par la commune et difficiles à retravailler.

Ainsi, des dépenses de fonctionnement rigides importantes ne sont pas forcément un problème dès lors que les finances de la commune sont saines mais peuvent le devenir rapidement en cas de dégradation de la situation financière de la commune car des marges de manœuvre seraient plus difficile à rapidement dégager.

ratio rigidité de charges	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
<b>charges personnel nettes</b>	2 121 051	2 222 588	2 241 530	2 313 501	2 415 000
<b>atténuation produits</b>	63 624	63 624	68 761	56 961	60 000
<b>contingents</b>	12 313	12 380	13 008	20 412	35 000
<b>intérêts</b>	32 752	32 282	83 176	161 310	94 000
	<b>2 229 740</b>	<b>2 330 873</b>	<b>2 406 474</b>	<b>2 552 184</b>	<b>2 604 000</b>
<b>% / Recettes Réelles Fonctionnement</b>	57,0%	56,7%	54,0%	55,8%	57,4%
<b>% / Dépenses Réelles Fonctionnement</b>	63,9%	63,1%	57,7%	60,9%	61,3%

Au cours de ces dernières années, l'évolution de ce ratios est fortement affectée par la hausse des coûts énergétiques (qui font partie des autres dépenses de fonctionnement) ce qui amoindrit mécaniquement le poids de ces dépenses par rapport à l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement.

Aussi, l'évolution présentée constatant une baisse de la rigidité des dépenses est à prendre avec un certain recul compte tenu de ce phénomène.

Malgré tout, on peut indiquer que sur 100 € de recettes de fonctionnement, bon an mal an, 56% sont absorbés par ces charges dites « rigides ».

## Synthèse des dépenses réelles de fonctionnement

Sur la base des premières hypothèses de travail, les dépenses réelles de fonctionnement pourraient enregistrer une évolution de 1% par rapport à 2024.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de chaque poste de dépense de la commune sur la période 2021 – 2024 ainsi que les estimations actuelles pour 2025.

Dépenses	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	var. 25/24	%
<b>011 Charges caractère général</b>	1 099 137	1 185 689	1 608 528	1 447 609	1 435 500	-12 109	-0,8%
<b>012 Charges de personnel</b>	2 304 446	2 332 150	2 335 214	2 424 753	2 495 000	70 247	+2,9%
<b>014 Atténuation de produits</b>	63 624	63 624	68 761	56 961	60 000	3 039	+5,3%
<b>65 Autres charges gestion courante</b>	237 732	241 434	234 958	266 427	300 000	33 572	+12,6%
<b>66 Charges financières <sup>(1)</sup></b>	32 752	32 281	83 175	161 310	93 999	-67 310	-41,7%
<b>67 Charges exceptionnelles / spécifiques</b>	1 175	10 887	3 671	5,00	5 000	4 995	N/C
<b>68 Dotations provisions semi-budgétaires</b>	0,00	10 928	10 785	251	10 000	9 749	N/C
<b>Total dépenses réelles fonctionnement</b>	<b>3 738 867</b>	<b>3 876 995</b>	<b>4 345 095</b>	<b>4 357 317</b>	<b>4 399 499</b>	<b>42 182</b>	<b>1,0%</b>

(1) Concernant l'évolution des charges financières, se reporter au paragraphe sur l'endettement de la commune.

## **Les investissements de la commune**

Les investissements de la commune pour l'année 2024 ont marqué un net recul, notamment dû à la finalisation des paiements des travaux du centre-bourg.

Cependant, des investissements ont été effectués, notamment concernant le fonctionnement du service technique et la rationalisation des dépenses liées au nettoyage des voiries municipales.

En effet, il a été procédé à l'achat d'une balayeuse de taille plus modeste que la précédente, permettant de passer d'une location annuelle d'environ 55 k€, qui pesait sur la section fonctionnement au chapitre 011, à l'achat d'une balayeuse avec les brosses de désherbage de la voirie pour un montant de 90 k€, qui ne pèse que sur une année dans la section investissement. Il pourrait être envisagé une réflexion similaire concernant la location du bus scolaire.

Des investissements dans le renouvellement du parc de chaudières des bâtiments municipaux ont été réalisés. Ils devraient également se poursuivre les années suivantes afin de renouveler les chaudières d'un parc vieillissant, n'ayant pas bénéficié d'un renouvellement périodique.

Il sera nécessaire, pour l'année 2025, d'agir en priorité sur les toitures fuyantes des bâtiments communaux, comme le gymnase, la mairie, l'école Louis Moreau, l'école des Vieilles Vignes et la maison de l'enfance.

Au regard des finances de la commune, il a été décidé de reporter le projet de requalification du parc René Léger, comprenant la construction d'une nouvelle salle des fêtes.

## **L'endettement de la commune**

### **L'évolution de l'encours de dette**

Pour faire face aux besoins de financement des investissements, la commune a depuis 2021 fortement mobilisé l'emprunt à moyen et long termes ainsi que des lignes de trésorerie.

Ainsi, entre 2021 et fin 2023, l'encours total de dettes est passé de 1 885 K€ à 4 064 K€, soit une progression de +115,6%.

En l'absence de nouvel emprunt en 2024, l'encours de dette de la commune s'établi à 3 815 K€, en baisse de 6,1%.

La ligne de trésorerie a été entièrement remboursée en 2024.

Sans nouvel emprunt et compte tenu du remboursement pour solde du prêt relais 2022 (375 K€), l'encours de dette fin 2025 sera ramené à 3 185 K€.

Les charges financières se sont élevées en 2024 à 161 K€ contre 83 K€ en 2023. Cette forte progression s'explique par une erreur en 2023 dans la saisie de l'emprunt de l'emprunt de l'année de 2 000 K€, d'une durée de 30 ans réalisé auprès de l'AFL.

Cette erreur de saisie a conduit à ne pas comptabiliser fin 2023 près de 58 K€ d'intérêts courus non échus (ICNE) sur cet emprunt. Cette somme pèse donc injustement en 2024.

En 2025, les charges financières ont été évaluées sur la base de 94 000 € (sans nouvel emprunt) et compte tenu du remboursement fin juin 2024 du solde du prêt relais (375 K€).

Les charges d'intérêts devraient être ramenées à environ 2,3% des dépenses réelles de fonctionnement contre 4% en 2024 (à cause du décalage des ICNE fin 2023).

En €	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Budget 2025	Var. % 25/24
En- cours au 1 <sup>er</sup> janvier	1 884 005	2 652 609	2 632 552	4 063 876	3 815 283	- 6,1%
Emprunt Contracté	970 600	735 000	2 000 000	0	0	
Capital Remboursé <sup>(2)</sup>	- 201 996	-755 057	-568 676	-248 593	-630 000	+ 153,4%
<b>En-cours au 31 décembre</b>	<b>2 652 609</b>	<b>2 632 552</b>	<b>4 063 876</b>	<b>3 815 283</b>	<b>3 185 283</b>	<b>-16,5%</b>
Intérêts de la dette <sup>(1)</sup>	32 752	32 282	83 176	161 310	94 000	- 41,7%
<b>Annuité</b>	<b>234 748</b>	<b>787 339</b>	<b>651 852</b>	<b>409 903</b>	<b>724 000</b>	<b>+ 76,6%</b>

(1) Y compris intérêts sur les lignes de trésorerie pour les périodes concernées

(2) dont remboursement anticipé de 360 000 € en septembre 2023 et 375 000 € en juin 2025

## Les principaux ratios et indicateurs financiers

### L'autofinancement de la commune

Le tableau ci-avant présente le calcul de l'autofinancement (l'épargne) de la commune.

L'épargne brute est un ratio clef car il permet de mesurer la capacité dont dispose la commune pour financer ses investissements grâce à des ressources propres.

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
<b>Epargne de gestion</b>	<b>455 470</b>	<b>452 533</b>	<b>366 850</b>	<b>542 829</b>	<b>384 500</b>
<b>Intérêts</b>	<b>-32 752</b>	<b>-32 282</b>	<b>-83 176</b>	<b>-161 310</b>	<b>-94 000</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>422 718</b>	<b>420 251</b>	<b>283 674</b>	<b>381 519</b>	<b>290 500</b>
<b>Taux épargne brute</b>	<b>10,8%</b>	<b>10,2%</b>	<b>6,37%</b>	<b>8,3%</b>	<b>6,4%</b>

Pour rappel, l'épargne brute, elle correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement.

Elle sert ainsi à financer :

- en premier lieu, le remboursement du capital de la dette de l'exercice ;
- en second lieu, l'autofinancement des investissements ;

Depuis 2021, le taux d'épargne brute ne cessait de baisser. En 2024, grâce notamment à la maîtrise des dépenses et de l'augmentation des taux d'impôts locaux, ce taux s'est redressé au-dessus des 8%.

Il reste cependant loin du niveau qu'on estime comme normal, à savoir un taux d'épargne brute au moins égale à 12%.

En 2025, ce taux pourrait retomber à son niveau de 2023.

La commune doit poursuivre son travail pour atteindre un niveau d'épargne brute suffisant pour lui permettre de rembourser ses dettes (emprunts) et garantir un niveau d'autofinancement des investissements.

Actuellement, la situation permet à notre commune de puiser sur ses « réserves » d'investissement pour financer ses investissements. Mais d'ici 2 à 3 ans, elle devra à nouveau mobiliser plus fortement son autofinancement...

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
<b>Epargne brute</b>	<b>422 718</b>	<b>420 251</b>	<b>283 674</b>	<b>381 519</b>	<b>290 500</b>
<b>Remboursement capital</b>	<b>-201 996</b>	<b>-755 057</b>	<b>-568 676</b>	<b>-248 593</b>	<b>-630 000</b>
<b>Epargne nette</b>	<b>220 722</b>	<b>-334 806</b>	<b>-285 002</b>	<b>132 926</b>	<b>-339 500</b>
<b>Taux d'épargne nette</b>	<b>5,6%</b>	<b>-8,1%</b>	<b>-6,4%</b>	<b>2,9%</b>	<b>-7,5%</b>

Pour rappel, l'épargne nette ou capacité d'autofinancement nette (ou encore autofinancement disponible) représente le montant d'autofinancement réel de la commune sur un exercice. Elle s'obtient en déduisant de l'épargne brute le remboursement du capital des emprunts.

En 2024, l'épargne nette est redevenue positive contrairement à ce qui arrivait depuis 2022 (épargne nette est négative). Cela signifie que la commune a pu générer assez d'autofinancement pour assurer le remboursement du capital des emprunts sans mobiliser d'autres ressources d'investissement pour assurer ce remboursement (FCTVA, taxe aménagement...).

L'objectif de 2024 qui était de ramener l'épargne nette au moins à l'équilibre a donc été atteint et même dépassé.

En 2025, on devrait repasser en épargne nette négative à cause du remboursement du solde du prêt relais de 2022 (375 K€). Sans cette échéance, l'épargne nette serait légèrement positive.

## La solvabilité de la commune

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Budget 2025
En cours 01/01	1 884 005	2 652 609	2 632 552	4 063 876	3 815 283
Souscriptions	970 000	735 000	2 000 000	0	0
Remboursements	-201 996	-755 637	-568 676	-248 593	- 630 000
En cours 31/12 (a)	2 652 609	2 632 552	4 063 876	3 815 283	3 185 283
Epargne brute (b)	422 718	420 251	288 979	376 220	294 500
<b>Capacité désendettement</b> = (a)/(b)	<b>6,3</b>	<b>6,3</b>	<b>14,1</b>	<b>10,1</b>	<b>10,8</b>

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la commune et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la commune à rembourser sa dette si, chaque année, elle consacrait l'intégralité de son épargne brute à ce remboursement. Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans même si la durée moyenne des emprunts nouvellement réalisés par les communes s'établit à plus de 20 ans.

En 2023, compte tenu de la progression importante de la dette et conjuguée à une forte érosion de l'épargne brute la capacité de désendettement s'établissait à un plus de 15 ans.

Fin 2024, elle repasse à 10,1 ans et devrait progresser légèrement en 2025 malgré l'absence de nouveaux emprunts mais à cause d'un nouveau tassement attendu de l'épargne brute.

Cependant, cela resterait en-dessous du seuil à ne pas dépasser de 12 ans.

## La marge d'autofinancement courant

Autre ratio très intéressant à suivre et fortement utilisé par les banquiers qui s'en servent pour analyser la santé financière d'une commune avant d'envisager de lui faire un prêt.

Il s'agit de la marge d'autofinancement courant (MAC) qui mesure la capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées.

Marge autofinancement courant	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Budget 2025
Dépenses réelles de fonctionnement corrigées	3 491 848	3 692 880	4 171 864	4 188 853	4 249 500
Remboursement capital des emprunts	201 996	755 637	568 676	248 593	630 000
Recettes réelles de fonctionnement corrigées	3 914 566	4 113 132	4 455 288	4 570 372	4 540 000
<b>MAC = (DRF + Remb. Capital emprunts) / RRF</b>	<b>94,4 %</b>	<b>108,1 %</b>	<b>106,4 %</b>	<b>97,4 %</b>	<b>107,5 %</b>

Ce ratio doit être inférieur à 100% car sinon cela signifie que les recettes réelles de fonctionnement ne peuvent faire face aux dépenses réelles de fonctionnement et au remboursement du capital des emprunts.

C'est une autre forme d'approche pour analyser l'autofinancement d'une commune.

En 2024, et pour la première fois depuis 3 ans, la MAC repasse sous les 100% pour atteindre 97,4%. Cette amélioration sera fortement contrariée en 2025 puisque la MAC devrait dépasser les 107% ce qui n'est pas satisfaisant.

En 2025, sans les 375 K€ de remboursement pour solde du prêt relais 2022, la MAC serait légèrement inférieure à 100%...

## Les dépenses d'équipement

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dépenses d'investissements depuis 2021. L'année 2024 traduit la pause décidée en matière d'investissement après de très gros projets structurants dans le centre-bourg. Il a été essentiel de marquer une pause afin de pouvoir rétablir les équilibres budgétaires et de montrer le sérieux de la gestion permettant l'amélioration des principaux ratios et indicateurs financiers.

Année	2022	2023	2024	2025
Immobilisations incorporelles	206 126 €	104 321 €	18 393 €	20 000 €
Immobilisations corporelles	649 545 €	578 266 €	186 107 €	500 000 €
Immobilisations en cours	1 348 493 €	1 792 592 €	0 €	178 000 €
Immobilisations financières	2 000 €	2 000 €	1 900 €	2 000 €
<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>2 206 164 €</b>	<b>2 477 179 €</b>	<b>206 399 €</b>	<b>700 000 €</b>

Les projets d'investissement projetés en 2025 seront liés à la nécessité d'intervenir urgemment sur les toitures de bâtiment communaux qu'ils soient à destination des plus jeunes, des associations ou de l'ensemble des administrés :

- réfection toiture du gymnase : 250 000 €
- réfection toiture de la mairie : 120 000 €
- Estimation travaux toitures écoles des Vieilles Vignes et Louis Moreau : 130 000 €

### Le besoin de financement des investissements

Le tableau ci-dessous représente les modes de financement des dépenses d'investissement de la commune au cours des 3 dernières années.

en €	Réel 2021	Réel 2022	Réel 2023	Réel 2024	2025
dépenses d'équipement + financières	-2 184 504	-2 206 164	-2 477 180	- 206 399	-700 000
épargne nette	220 722	-334 806	-285 002	132 926	-339 500
subventions	444 859	1 290 919	2 109 561	179 245	700 000
autres recettes d'investissement (FCTVA, taxe aménagement)	258 996	835 954	341 445	396 828	454 000
<b>Besoin de financement</b>	<b>-1 259 927</b>	<b>- 414 097</b>	<b>-311 176</b>	<b>+502 600</b>	<b>+ 114 500</b>
Emprunts réalisés	970 600	735 000	2 000 000	0	0
<b>variation du fonds de roulement</b>	<b>-289 327</b>	<b>+320 903</b>	<b>+1 688 824</b>	<b>+502 600</b>	<b>+114 500</b>

On constate qu'en 2021, la commune avait puisé dans son fonds de roulement pour financer ses investissements. Et la commune avait dû mettre en place des lignes de trésorerie pour faire face au retard d'encaissement de certaines recettes d'investissement par rapport aux importantes dépenses déjà réalisées.

Depuis 2022, avec un recours important à l'emprunt et des niveaux de subventions élevés, la commune a commencé à reconstituer ses « réserves » de trésorerie (fonds de roulement) nécessaires au remboursement de ces lignes de crédit ; lignes de trésorerie totalement remboursées en 2023.

Aussi, fin 2023, le fonds de roulement atteignait 1 153 K€ contre 52 K€ fin 2022.

Pour mémoire, le fonds de roulement de la commune représentait de l'ordre de jours de dépenses réelles de fonctionnement, soit un niveau extrêmement faible traduisant un risque important de solvabilité.

Fin 2023, le fonds de roulement représentait 99 jours (un peu plus de 3 mois) de dépenses réelles de fonctionnement ce qui est un niveau plus normal sachant que pour les communes de la même strate la moyenne régionale s'établissait fin 2023 à 175 jours.

Le fonds de roulement 2024 devrait avoisiner les 1,6 M€ et représenter plus de 4 mois de dépenses réelles de fonctionnement.